

# CAHIER DES CHARGES CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS

## CITÉS LAB

Révélateur de Talents

**CitésLab - Révélateurs de talents est une offre de service permettant aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et dans leur orientation vers les réseaux d'accompagnements techniques et/ou financiers.**

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE II – DEFINITIONS</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS</b>	<b>7</b>
<b>Principes fondateurs</b>	<b>7</b>
<b>Objectifs</b>	<b>8</b>
<b>Bénéficiaires du dispositif</b>	<b>8</b>
<b>Périmètre - territoire d'intervention</b>	<b>9</b>
<b>Cadre de référence du CitésLab - Révélateurs de Talents</b>	<b>10</b>
<b>Principaux indicateurs</b>	<b>12</b>
<b>Impacts attendus</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE IV – LES APPORTS</b>	<b>14</b>
<b>Financement</b>	<b>14</b>
<b>Les outils</b>	<b>14</b>
<b>Professionnalisation des chefs de projet CitésLab</b>	<b>16</b>
<b>Animation nationale</b>	<b>16</b>
<b>Animation régionale</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE V – PILOTAGE</b>	<b>18</b>
<b>Comitologie</b>	<b>18</b>
<b>PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE</b>	<b>20</b>
<b>Missions</b>	<b>20</b>
<b>Recrutement</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE</b>	<b>22</b>
<b>Chef.fe de projet Citéslab - Révélateur de talents</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 – CONTACTS BPIFRANCE</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 – CONTACTS DREETS</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 4 – MON PASS CREA</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 4 – DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 5 – COMITOLOGIE</b>	<b>26</b>

## **PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030**

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de service et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme **Entrepreneuriat Pour Tous**.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisé permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l'engagement de plus 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance a mobilisé l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (accompagnement individuel renforcé dans les réseaux, Fast Track To cash, prêt d'honneur quartier, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Accélérer, développer et conquérir grâce au déploiement de 4 programmes d'accélération.

**Pour en savoir plus : <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>**

## PARTIE II – DEFINITIONS

**Amorçage** : Processus de soutien aux intentionnistes et entrepreneurs en devenir visant à clarifier l'expression d'une envie, la recherche d'idées et la formulation du projet. Le processus d'amorçage agit autant sur la personne et ses savoir-être que sur la structuration de la démarche entrepreneuriale.

**CitésLab** : Dispositif initié en 2002 par la Banque des Territoires (ex. Caisse des Dépôts et Consignations) et qui après plus de 16 ans d'existence s'est peu à peu écartée de ses missions originelles. Un an de co-construction, avec les partenaires, les territoires et les CitésLab, a permis d'actualiser l'offre de services et de réaffirmer deux fondamentaux : **la cible QPV et l'action d'aller-vers** consistant à aller chercher les entrepreneurs au cœur des quartiers.

L'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents propose un **accompagnement de proximité et principalement au service des quartiers et de ses habitants**. Il vise à faciliter l'identification des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial afin de les **orienter vers les solutions locales** d'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

Ainsi, le Chef de Projet CitésLab, ressource humaine locale portée par une structure partenaire (acteurs de l'accompagnement, collectivités locales, acteurs de l'emploi, de l'ESS etc.) intervient **en complémentarité** avec les services d'accompagnement à la création d'entreprises. Les Chefs de Projet CitésLab interviennent en amont du processus de la création d'entreprise : au stade de la détection et de l'amorçage. [www.citeslab.fr](http://www.citeslab.fr)

**Détection** : Le dispositif CitésLab repose sur une **démarche proactive** pour détecter les entrepreneurs en devenir ou en activité, sa démarche s'apparente à la prospection qui est par ailleurs vitale à toute activité entrepreneuriale. L'action de détection désigne la démarche proactive et essentielle du Chef de projet CitésLab pour **identifier, atteindre et contacter** ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre une **action hors-les-murs**. Le **contact avec le terrain** lui permet de rester en prise avec les dynamiques entrepreneuriales de son territoire. Ainsi, Il s'agit d'identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux **actions de proximité** des chefs de projets CitésLab (événements, présence sur le terrain, dans des lieux de passage...). Le chef de projet qualifie l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial.

**Émergence** : Phase amont de la création d'entreprise qui correspond aux entrepreneurs en devenir inscrits dans le processus itératif allant de l'idée à la formulation du projet entrepreneurial. La phase d'émergence est destinée à :

- Préciser les contours de l'idée/du projet
- Identifier le niveau d'adéquation personne – projet – environnement
- Identifier les compétences, les ressources, les contraintes et les motivations de l'entrepreneur en devenir
- Analyser les forces et faiblesses du projet
- Développer la culture/posture entrepreneuriale chez les publics rencontrés

**Entrepreneuriat Quartiers 2030** : Désigne le programme lancé en 2023 qui vise à (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (accompagnement individuel renforcé dans les réseaux, Fast Track To cash, prêt d'honneur quartier, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Accélérer, développer et conquérir grâce au déploiement de 4 programmes d'accélération.

**Entrepreneurs en devenir** : Porteurs d'idées ou de projets inscrits dans la démarche de concrétisation de leur projet entrepreneurial.

**Entrepreneurs en activité** : Entrepreneurs ayant déjà créé, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créé sans préparation.

**Intentionnistes** : Personnes physiques ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

**Orienter** : orienter le porteur de projet vers le bon interlocuteur en fonction du besoin précis identifié par le chef de projet CitésLab de l'entrepreneuriat. Le cas échéant, les projets désamorçés peuvent être orientés vers les structures et services adaptés aux besoins de la personne détectée.

**Porteur de projet** : Personne physique souhaitant créer ou développer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

**Posture entrepreneuriale** : Qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

#### **Préparer :**

Dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, préparer consiste à :

- Aider les porteurs de projets à **formaliser** leur idée en projet (amorçage)
- **Renforcer** la confiance et l'estime de soi des publics détectés et accueillis
- Apporter un premier niveau d'information
- Préparer le porteur de projet à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et **outils** qu'il met à disposition
- **Désamorcer** les projets dont l'adéquation homme-projet est insuffisante ou qui présente un risque majeur pour le porteur de projet

**Quartiers politique de la ville** : Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine, le travail a été conduit en 2023 par les préfetures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Ces périmètres sont fixés par le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour la France métropolitaine.

Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune.

La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française

**Référent de parcours** : Le chef de projet CitésLab a un rôle de « référent de parcours » et facilite le parcours de création pour les habitants des quartiers. Aussi, le chef de projet CitésLab reste **disponible pour informer et orienter tout au long du parcours entrepreneurial, et ce même après la création**. L'objectif étant de maintenir le lien et la dynamique engagée par les entrepreneurs et d'assurer la continuité et la traçabilité des parcours.

**Réseau d'accompagnement** : réseau de sensibilisation, d'accompagnement et de financement des porteurs de projets à l'entrepreneuriat, notamment à la création, au développement, à la reprise et la transmission d'entreprise. Les principaux réseaux d'accompagnement sont Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, BGE, ADIE et Positiv.

**Sourcing** : Désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

**Structure partenaire** : Opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif CitésLab. Il met en œuvre le CitésLab de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation. La structure finance également en partie l'initiative CitésLab et participe aux comités, aux côtés de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que des autres parties-prenantes locales.

« **Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs** » : désigne des zones permettant à certaines entreprises de bénéficier des exonérations fiscales.

## PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB - REVELATEURS DE TALENTS

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est un dispositif public présent sur tout le territoire, opéré par des structures partenaires et soutenu au niveau territorial par des cofinanceurs majeurs (Etat, Collectivités, Fonds européens, acteurs privés etc.).

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est une offre d'accompagnement de proximité et principalement au service **des habitants des QPV**, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à **faciliter l'identification des talents** dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville afin de les **assister dans la préparation et la sécurisation** de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de **détection et préparation** est suivie de **l'orientation vers les acteurs de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise**. Dans sa mission de proximité, le Citéslab – Révélateur de Talents est un acteur clef du **maillage et de l'animation** des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat.

### Principes fondateurs

- 1 Une offre de service ciblant prioritairement les QPV**  
Ce positionnement est à la fois un élément structurant de l'identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité.  
Le dispositif reste ouvert, à la marge, aux publics hors QPV.
- 2 Un cadre de référence affirmé**  
Détection, Préparation, Orientation, Référent de parcours et Animation  
5 piliers de l'action des CitésLab – Révélateurs de Talents
- 3 Un cadre d'intervention complémentaire aux dispositifs existants**  
L'intervention du CitésLab s'inscrit dans une logique de complémentarité aux ressources et dispositifs existants sur le territoire. Il s'articule avec les acteurs, dispositifs et offres pour proposer la réponse la mieux adaptée.
- 4 Une dynamique avec l'écosystème élargi**  
Le chef de projet agit en lien avec un réseau de prescripteurs locaux. Il contribue activement au maillage territorial et son action s'inscrit à la confluence des écosystèmes de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale (emploi, lien social, sport, culture etc.)
- 5 Un ancrage territorial**  
Il se traduit par un diagnostic du territoire et par l'apport de cofinancement locaux et régionaux. Ils permettent la pérennisation du dispositif CitésLab, tout en favorisant une meilleure acceptation du dispositif dans l'écosystème.

## Objectifs

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents a pour objectifs de :

1. **Stimuler la création d'entreprises sur le territoire**
2. **Créer et renforcer le lien avec les réseaux d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises**
3. **Désamorcer ou réorienter les porteurs de projet ne pouvant aboutir à une création**

Il propose aux habitants des quartiers un référent de proximité sur la création d'entreprise permettant :

- De renforcer l'accès à l'accompagnement,
- De mieux détecter les entrepreneurs et de susciter des initiatives entrepreneuriales,
- D'intervenir en amont des projets pour lever les freins à la création d'entreprise,
- De consolider les projets émergés et contribuer à leur pérennité en les inscrivant dans un parcours d'accompagnement via une orientation adaptée aux besoins des entrepreneurs,
- De donner la possibilité aux entrepreneurs d'accéder à une offre globale d'accompagnement portée par l'écosystème local de l'entrepreneuriat,
- De mobiliser les écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale (culture, sport, lien social, insertion etc.) : il s'agit d'une part des structures d'accompagnement à la création d'entreprise afin qu'elles bénéficient d'un flux qualifié, et d'autre part, de l'ensemble des acteurs constituant un réseau de prescripteurs permettant le repérage des entrepreneurs en QPV.

## Bénéficiaires du dispositif

### Les cibles éligibles

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents vise quatre cibles :

- Intentionnistes afin d'initier un premier contact basé sur l'écoute et la proximité
- Entrepreneurs en devenir
- Entrepreneurs en activité qui souhaitent :
  - ✦ Recourir à une offre de services de proximité ou être orientés vers des structures adaptées à leurs projets de développement
  - ✦ Anticiper, surmonter leurs difficultés pour assurer la pérennité de leur activité.

## Périmètre - territoire d'intervention

**Périmètre d'intervention : la zone adressée doit compter au moins 5 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV, ceci pour garantir la proximité des actions du CitésLab.**

**Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers (minimum 70% QPV) ;**

### **Périmètre d'intervention du Dispositif CitésLab :**

1. Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains  
La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune.
2. La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;

De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d'intervention.

## Cadre de référence du CitésLab - Révélateurs de Talents

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est directement rattachée à la mise en œuvre des missions « socle » définies dans le présent cadre de référence.

Le cadre de référence constitue le fondement de l'activité des chefs de projet CitésLab. **Outre la complétude de l'extranet CitésLab, c'est l'accomplissement de ces missions qui justifie le financement de Bpifrance.**

### PROSPECTION

- Organiser la prospection des intentionnistes et des entrepreneurs en devenir prêts à s'engager dans un processus de création. Mener des actions de prospection auprès des entrepreneurs en activité en proposant des solutions d'accompagnement adaptées dans le but d'assurer la pérennité du projet
- Réaliser des actions hors les murs de prospection directe et indirecte. Il s'agit d'aller vers les habitants en QPV du dispositif CitésLab, ainsi que de mobiliser les prescripteurs locaux qui leur sont proches

### PREPARATION

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents ne se substitue pas aux professionnels de la création d'entreprise, il vise à :

- Aider les porteurs de projet à passer du stade de l'idée à celui de projet => amorçage
- Apporter un premier niveau d'information notamment via l'outil digital « MON PASS CREA », qui permet à l'entrepreneur en devenir/en activité de bénéficier de services gratuits, tels que :
  - un outil de business plan en ligne pour valider la viabilité de son projet ;
  - un carnet d'adresses pour trouver le bon conseiller ;
  - des outils et applications pratiques (solutions de financements, aide au choix du statut, etc.)
- Préparer l'entrepreneur en devenir ou en activité à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à sa disposition
- Désamorcer les projets qui ne présentent pas d'adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant ou pour lesquels le CitésLab identifie des risques majeurs

### ORIENTATION

- Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial ou vers des structures de l'insertion dans le cas d'une fragilité sociale
- Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins et notamment celles portant un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
- Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques, et en demande d'un appui ou d'un conseil

### ANIMATION

- Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer dans leur environnement des intentionnistes ou des entrepreneurs en devenir ou en activité
- Concevoir et mettre en place des actions et événements, le cas échéant en partenariat, visant à :
  - identifier les publics visés par le dispositif dans le cadre de la mission de prospection
  - préparer leur orientation vers les acteurs locaux
- Communiquer autour du dispositif CitésLab - Révélateurs de Talents, auprès des habitants des quartiers prioritaires et des acteurs locaux pour faciliter le repérage des entrepreneurs en devenir ou en activité

**Le chef de projet CitésLab est le référent de parcours** ayant pour rôle de maintenir la dynamique engagée par l'entrepreneur et d'assurer **la continuité et la traçabilité des parcours en complétant régulièrement l'extranet CitésLab**. Ses missions sont de :

- Assurer un suivi tout au long de la chaîne de création de leur activité en orientant vers le partenaire le mieux adapté selon l'état d'avancement
- Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions notamment via l'extranet CitésLab

**Il développe des actions relatives à ces missions dans une approche multi-acteurs :**

***En direction du public QPV***

Le chef de projet CitésLab est le premier contact pour les entrepreneurs en devenir qui ne savent pas par où commencer son parcours entrepreneurial. Son rôle est de détecter et préparer ces entrepreneurs résidant dans les QPV, incarnant ainsi la première étape du parcours d'accompagnement à la création d'entreprise.

Il propose un appui individuel à chaque entrepreneur, quel que soit son stade d'avancement, et intervient dans la formalisation de l'idée en projet d'entreprise.

Une fois le projet formalisé ou la problématique identifiée, le CitésLab oriente vers le dispositif d'accompagnement ou de financement le plus adapté.

***En direction des entrepreneurs en activité en besoin d'accompagnement ou ayant créé sans préparation et rencontrant des difficultés***

Il s'agit ici de prioriser le volet « post-crédation » avec l'idée de contribuer à la pérennité du projet, assurer le développement et la consolidation des entreprises nouvellement créées ou déjà installées.

***En direction de l'écosystème territorial***

Le chef de projet CitésLab intervient directement auprès des acteurs du territoire pour présenter ses actions mais aussi pour démystifier et sensibiliser aux questions liées à l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Par ses interventions, le chef de projet CitésLab entend construire un réseau efficace de partenaires et de prescripteurs vers ses actions.

## Principaux indicateurs

**Nombre total de personnes ayant participé aux actions du chef de projet** : Il s'agit des personnes ayant une appétence pour l'entrepreneuriat. Cela correspond au nombre de participants recensés dans la partie Actions de l'extranet CitésLab.

**Nombre d'accompagnements réels** : nombre d'entrepreneurs préparés c'est-à-dire reçus au cours d'un premier rendez-vous par le chef de projet CitésLab.

- Ventilation entrepreneurs Quartier et Hors quartier
- Ventilation Homme et Femme
- Dernière situation connue de l'entrepreneur

**Nombre d'actions** : opérations organisées par le chef de projet (permanences, ateliers, etc.) dans le but de rencontrer ses cibles.

- Ventilation par formats

**Nombre d'animations territoriales** : actions destinées aux partenaires de l'écosystème et qui participent au maillage territorial et au déploiement du dispositif CitésLab

- Ventilation par formats

**Nombre d'orientations vers les réseaux** : nombre de mises en relation avec les réseaux d'accompagnement/financement effectués par le chef de projet

- Ventilation par réseaux

## Impacts attendus

*L'objectif national est d'atteindre 100 000 personnes inscrites dans un parcours d'accompagnement (entrepreneurs en devenir ou en activité), avec un objectif à atteindre de 70 % issus des quartiers d'ici 2027. Il est recherché un impact conséquent sur le territoire d'intervention : l'objectif étant pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d'atteindre un minimum de **100 personnes préparées** dans leur projet et/ou orientées avec un objectif de 70 % issus des quartiers. **Est considéré comme une personne préparée, un entrepreneur en devenir/en activité ayant bénéficié d'au moins un rendez-vous individuel d'accompagnement.***

### Objectifs du programme

**En 2024, Bpifrance fixe pour la première année de déploiement les objectifs de résultats suivants par chef de projet CitésLab :**

- **100 personnes a minima préparées et/ou orientées** dans leur projet de création d'entreprise
- Atteindre l'objectif de 70 % des bénéficiaires issus ou implantés dans les quartiers (cf. Territoires d'intervention)

Les effets attendus sont :

- La hausse du nombre d'accompagnements des publics issus de QPV
- L'augmentation du nombre de création d'entreprises à l'issue des accompagnements
- L'accroissement des orientations vers des parcours d'accompagnement, de formation ou de retour à l'emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers

- L'intégration de l'entrepreneuriat comme une des voies possibles d'insertion et de parcours professionnel
- Une hausse de créations de comptes « MON PASS CREA »
- Une coopération accrue des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat (accompagnement, financement, formation...) et notamment, favoriser le passage de relais vers ceux portant un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

## PARTIE IV - LES APPORTS

### Financement

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est co-financé à la hauteur maximum de 60 % par l'Etat d'une part et par Bpifrance d'autre part (grâce au soutien de la Banque des Territoires) aux côtés d'acteurs publics et privés (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, les services déconcentrés de l'Etat etc.).

Le soutien financier important apporté au CitésLab – Révélateurs de talents par de nombreuses collectivités témoigne notamment de son ancrage local et de la solution qu'il constitue pour répondre aux besoins de développement des territoires, notamment en matière de création et développement d'activité et d'emploi.

### Les outils

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet CitésLab.

#### En industrie

- **La professionnalisation des chefs de projet CitésLab** : cycle de formation de 10 jours, des formations complémentaires et thématiques, organisation de séances de co-développement entre les CitésLab, outillage via des Webinaires d'échanges de bonnes pratiques. La **participation au cycle de formation est obligatoire**.
  - ✦ **Un accueil des nouveaux chefs de projet dans le cadre d'un parcours d'intégration comprenant :**
    - Un séminaire de bienvenue en compagnie d'autres chefs de projet CitésLab afin de développer le sentiment d'appartenance à un collectif de professionnels et se familiariser avec la culture de Bpifrance et le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
    - ✦ Un programme de parrainage : le chef de projet est mis en relation avec un chef de projet sénior dans le but de guider le nouvel arrivant dans sa prise de poste
    - ✦ Un entretien afin d'évoquer le fonctionnement de l'extranet CitésLab et les objectifs attendus
- Mise à disposition d'outils digitaux :
  - ✦ Outil de reporting via l'extranet CitésLab
  - ✦ Site internet grand public
  - ✦ Pass Créa

#### Extranet

Chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner quotidiennement cet outil.

Accessible à l'adresse : <https://extranet.citeslab.fr>

C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet CitésLab de renseigner et suivre leur propre activité, facilitant ainsi le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- Disposer d'un outil de reporting commun à l'échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires, tant au niveau national que local, et de mesurer l'impact des actions réalisées par les CitésLab

### Pass Créa

Cet outil gratuit et en ligne a été conçu pour centraliser le projet entrepreneurial du porteur. Il lui permet après avoir été orienté par le CitésLab d'y retrouver l'ensemble de son projet.

Avec le Pass Créa, le porteur peut :

- ✦ Structurer pas à pas son projet
- ✦ Construire son Business Plan si besoin
- ✦ Télécharger des guides et des modèles de pitch
- ✦ Stocker et partager ses documents en toute sécurité
- ✦ Trouver un accompagnement personnalisé proche de chez lui
- ✦ Partager à ses interlocuteurs son parcours entrepreneurial

---

### **IMPORTANT**

*Tous les bénéficiaires identifiés et préparés doivent créer un Pass Créa. Il est donc demandé au chef de projet CitésLab d'accompagner chaque porteur de projet reçu en rendez-vous dans la création d'un compte Pass Créa.*

---

### **Promotion - Communication**

- La promotion et la représentation du dispositif CitésLab auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, évènementiels, intégration écosystème entrepreneurial et élargi etc.) est assurée par :
- Bpifrance et l'ANCT au niveau national
- Bpifrance et les Préfets au niveau régional

### **Animation**

- Animation de communautés
- Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national et régional.

## Professionnalisation des chefs de projet CitésLab

Bpifrance a créé un parcours de développement professionnel destiné à l'ensemble des chefs de projet CitésLab<sup>1</sup>.

Ce parcours a pour objectif :

- Une compréhension optimale des missions du CitésLab
- Une prise en main rapide des outils CitésLab
- Une application efficace du cahier des charges CitésLab
- Le maintien dans l'emploi et l'adaptation aux évolutions du poste de travail et des contextes professionnels

Il se compose :

- **D'un parcours d'intégration obligatoire**
  - Accueil et entretien avec le responsable national du dispositif CitésLab
  - Un programme de parrainage
  - Un séminaire d'intégration en ligne
  - Un livret de bienvenue
- **D'un parcours de formation obligatoire**
  - 10 jours de formation en présentiel à Paris
- D'un parcours de formation complémentaire
  - Modules thématiques complétant le parcours obligatoire

Le « bénéficiaire » du parcours de développement professionnel est le chef de projet CitésLab en poste : il lui sera proposé d'y participer par Bpifrance, dès sa prise de poste.

**Le responsable de la structure se porte garant de la participation effective du chef de projet au parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance.**

## Animation nationale

**Bpifrance** est responsable de l'animation des chefs de projet et des structures partenaires. Elles garantissent également le respect du cadre de référence du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

A ce titre, Bpifrance assure :

- La **communication nationale** du dispositif
- La **mise en réseau** des chefs de projet Citéslab au sein d'une communauté de pratiques, avec l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre les chefs de projets,
- L'animation et la coordination du réseau CitésLab incluant :
  - ✦ La professionnalisation des pratiques professionnelles via un **programme de formation obligatoire**
  - ✦ L'organisation de webinaires (partage de bonnes pratiques, thématiques professionnelles etc.)
  - ✦ L'organisation d'évènements d'animation en présentiel (ex. Séminaire national EQ2030)  
Organisé chaque année en décembre, à la veille de l'évènement Quartier Général, ce séminaire réunit toutes les parties prenantes impliquées, de près ou de loin, dans le déploiement du programme EQ2030.

<sup>1</sup> Les coûts pédagogiques des parcours de formation ainsi que les frais afférents à cette participation (frais de déplacement et de mission hors frais de restauration) sont pris en charge par Bpifrance (grâce au soutien financier de la CDC et de l'Etat) via un poste de dépense dédiée identifiée dans le template de la maquette budgétaire. **Les frais seront pris en charge par la structure en cas d'absence non justifiée et délai de prévenance non respecté.**

Ce rendez-vous est l'occasion de :

- Célébrer les réussites
- D'évoquer l'actualité du programme EQ2030 et des dispositifs
- Travailler ensemble dans le cadre d'ateliers afin d'optimiser le déploiement du programme
- Le développement d'une culture commune

## Animation régionale

Une animation régionale pilotée par la Taskforce Entrepreneuriat et Territoires de Bpifrance, associe les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 des DREETS (coordonnés par l'ANCT).

Cette animation régionale se traduit par :

- Le partage d'informations entre le niveau national et régional
- Des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif CitésLab et le programme entrepreneuriat Quartiers 2030
- Des points de situation sur le territoire, incluant les difficultés rencontrées et les solutions identifiées
- La co-élaboration et la diffusion d'outils et de pratiques

Cette animation régionale a pour finalité :

- De consolider les actions et leurs impacts à l'échelle régionale
- D'identifier des actions permettant d'agir en proximité avec les territoires,
- De mettre en réseau les CitésLab d'une même région et faciliter leur collaboration afin de développer des actions communes (selon les territoires les chefs de projet Bus et Carrefours de l'Entrepreneuriat peuvent être associés)
- De bénéficier des expertises et des compétences des membres du réseau régional CitésLab
- De renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune

### IMPORTANT :

**Le chef de projet CitésLab participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel,
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) pour une évolution continue des pratiques et des outils.

**La structure partenaire participe :**

- séminaires nationaux, régionaux

## PARTIE V – PILOTAGE

### Comitologie

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est un dispositif national mis en œuvre au niveau local.

Bpifrance et l'Etat (via l'ANCT) sont chargés :

- Du pilotage national du dispositif et contribuent financièrement à la création et à l'activité des CitésLab
- De fixer les orientations du dispositif
- De l'animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet CitésLab et structures partenaires opérateurs du dispositif
- De la promotion nationale du dispositif
- Du développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS pour l'Etat, souhaitant mettre en place le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents

Bpifrance assure une mission de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

### Organisation du pilotage

Une nouvelle comitologie a été mise en place pour améliorer le déploiement des dispositifs. Cela inclut **des séminaires régionaux** et des **comités opérationnels par axe**. Les séminaires régionaux rassemblent l'écosystème entrepreneurial pour discuter du programme EQ 2030, échanger des expériences, et envisager des actions communes. Les comités opérationnels, organisés deux fois par an, remplaceront les anciens comités de pilotage et permettront un suivi efficace des dispositifs ainsi qu'une meilleure collaboration entre les partenaires. Un bilan d'activité sera présenté par chaque opérateur lors de ces comités.

---

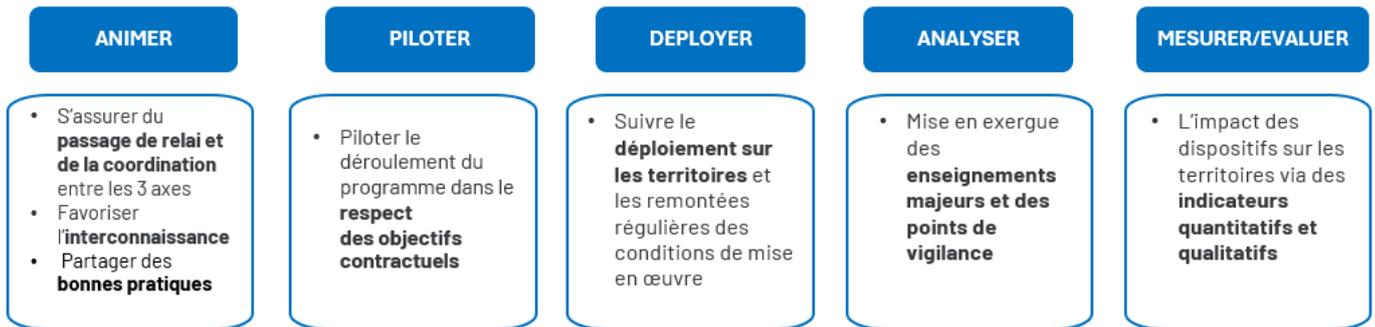
*Il est à noter que selon les régions et la configuration des dispositifs, la fréquence et les modalités d'organisation sont susceptibles d'évoluer.*

---

### Séminaire régional Programme EQ2030 :

Le pilotage du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » est assuré par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030). Une fois par an est organisé à l'échelle régionale le « séminaire régional Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui réunit tous les opérateurs portant un ou plusieurs dispositifs du programme (cf. Partie 1), les co-financeurs et les régions. Il sera organisé en présentiel ou en visioconférence.

Ce séminaire a pour objectif d'assurer le pilotage du programme ainsi qu'une bonne coordination et transition entre les trois axes et vise également à :



### Comité opérationnel local Axe 1 :

Afin de garantir un suivi optimal du déploiement des dispositifs en collaboration avec l'État, **des comités opérationnels** seront mis en place et rassembleront tous les opérateurs porteurs des dispositifs de l'axe 1.

L'animation de chaque axe se déclinera dans le cadre d'un comité opérationnel qui se tiendra deux fois par an. Le comité opérationnel local de l'axe 1, dont fait partie le dispositif CitésLab, sera co-piloté par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030) et l'Etat (Référent Entrepreneuriat Quartiers 2030 de le DREETS). Il sera organisé à une échelle locale (région, département ou EPCI) selon les spécificités et les besoins. Il se tiendra en présentiel ou en visioconférence. Il réunit tous les opérateurs portant un dispositif de l'axe 1 et les cofinanceurs. Il a vocation à :

- Présenter les objectifs stratégiques de chaque dispositif et leur traduction en actions concrètes
- Proposer et partager des stratégies de communication adaptées pour promouvoir les dispositifs
- Evaluer le bon maillage territorial et partager des bonnes pratiques entre opérateurs pour l'articulation avec l'État et les collectivités locales
- Partager les expériences en présentant des exemples d'actions déployées (difficultés/succès)
- Faciliter la collaboration et les échanges entre les partenaires des deux autres axes
- Suivre les KPI et la complétude des données

## PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

### Missions

La structure partenaire de l'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** :

- Assure le portage et pilotage opérationnel de l'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents
- Recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif, en intégrant Bpifrance et l'Etat dans le processus de recrutement
- Est garante du bon déroulement de la mise en œuvre du dispositif et des actions associées
- Veille à l'ancrage du dispositif et de son articulation avec l'écosystème local
- Rend compte de son activité et de l'utilisation des financements aux pilotes locaux et nationaux
- Contribue à la mesure de performance du dispositif en recueillant et saisissant régulièrement les données dans l'extranet CitésLab, en respectant les périodes et périodicités indiquées par Bpifrance.
- Assure la promotion du CitésLab – Révélateurs de Talents et veille à ce que le soutien des financeurs soit lisiblement mentionné dans tous les documents de communication
- Veille à ce que le Chef de projet CitésLab assure une prescription libre entre les porteurs de projets et les réseaux d'accompagnement adéquats
- S'engage à :
  - ✦ Fournir au chef de projet CitésLab tous les moyens nécessaires à son activité, incluant encadrement, logistique (bureau équipé, téléphone fixe et mobile, salle de réunion) et appui technique.
  - ✦ Permettre au(x) chef(s) de projet(s) de :
    - **Participer aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux** mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
    - **Se former via le parcours de professionnalisation** développé par Bpifrance
  - ✦ Participer en tant que de besoin aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux dédiés aux structures partenaires.

*Cette liste, non exhaustive, présente les engagements minimaux du cahier des charges CitésLab pour aider les structures candidates à comprendre les obligations contractuelles.*

### Recrutement

La mise en œuvre du programme **CitésLab – Révélateur de talents** nécessite le recrutement ou la nomination d'un(e) Chef(fe) de projet CitésLab à **temps plein**, entièrement dédié(e) **aux actions de détection, animation et orientation** (cf. Fiche de poste CitésLab).

- L'opérateur doit s'assurer que le/la chef(fe) de projet participe à tous les modules du parcours de formation.
- **Bpifrance et l'État local doivent impérativement être associés au processus de recrutement** du chef(fe) de projet.

### Processus de recrutement :

1. **La structure porteuse du dispositif identifie les candidats potentiels et envoie les CV** (short-list) au Responsable Création & Entrepreneuriat, au responsable du dispositif CitésLab et à l'État local.
2. **Un avis consultatif est attendu des trois parties prenantes.**
3. **La structure organise les entretiens de recrutement** avec la participation de Bpifrance et de l'État local, selon leurs disponibilités.

En cas de candidature interne à la structure, un entretien sera directement organisé avec le candidat, l'État local et Bpifrance.

## ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

### Chef.fe de projet Citéslab – Révélateur de talents

#### Description

**CitésLab – Révélateur de talents** est un dispositif public consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le CitésLab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville. En tant que membre de la communauté CitésLab, il/elle participe aux séquences, à rayonnement régional et national, d'animation, de formation et de valorisation des Chefs de projet CitésLab – Révélateur de talents.

#### Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et en concertation étroite avec les partenaires du dispositif le/la chef(fe) de projet CitésLab représente le premier maillon de détection et d'orientation des porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs de son territoire de référence :

#### Les objectifs explicites du poste :

1. Détecter les talents des territoires (porteurs de projets, créateurs, entrepreneurs des QPV)
2. Favoriser la concrétisation de plus de projets en les orientant vers les solutions adaptées
3. Optimiser le nombre d'entrées en parcours de création/reprise d'entreprises
4. Améliorer la visibilité de l'offre de l'ensemble des réseaux d'accompagnement
5. Contribuer aux actions de reporting, de mesure d'impact et d'amélioration de la performance du dispositif

#### Sa mission s'articule autour de cinq domaines formant le socle du métier :

1. La **prospection** : le sourcing de terrain hors-les-murs et dans le cadre de permanence.
2. La **préparation** : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée.
3. L'**orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d'accompagnement en maintenant le lien avec l'entrepreneur en tant que référent de parcours.
4. L'**animation** : elle recouvre les aspects internes et externes, avec l'animation de sa communauté entrepreneuriale locale ainsi qu'avec l'animation de son réseau de partenaires et prescripteurs
5. Le **suivi et l'évaluation** : en assurant la traçabilité des parcours et le reporting de la mission CitésLab auprès des partenaires du dispositif

#### Qualités requises

- Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Gestion de projet et animation d'un collectif de travail
- Prise de parole en public
- Capacité de dialogue avec les parties-prenantes
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Expérience d'encadrement/animation d'équipe est un plus

#### Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack-office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

## ANNEXE 2 - CONTACTS BPIFRANCE

Coordonnées des responsables création et entrepreneuriat de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	<a href="mailto:emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr">emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr</a>
Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	<a href="mailto:pa.truan@bpifrance.fr">pa.truan@bpifrance.fr</a>
Bretagne	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	<a href="mailto:morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr">morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr</a>
Centre-Val de Loire	Mathilde MOLARD	<a href="mailto:mathilde.molard@bpifrance.fr">mathilde.molard@bpifrance.fr</a>
Grand Est	Philippe FLEURENTIN	<a href="mailto:philippe.fleurentin@bpifrance.fr">philippe.fleurentin@bpifrance.fr</a>
Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	<a href="mailto:herve.ducrocq@bpifrance.fr">herve.ducrocq@bpifrance.fr</a>
Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	<a href="mailto:eric.zglinicki@bpifrance.fr">eric.zglinicki@bpifrance.fr</a> <a href="mailto:gildas.brehier@bpifrance.fr">gildas.brehier@bpifrance.fr</a>
Outre-mer	Eric ZGLINICKI	<a href="mailto:eric.zglinicki@bpifrance.fr">eric.zglinicki@bpifrance.fr</a>
Normandie	Laurence CUENIN	<a href="mailto:laurence.cuenin@bpifrance.fr">laurence.cuenin@bpifrance.fr</a>
Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	<a href="mailto:guillaume.provost@bpifrance.fr">guillaume.provost@bpifrance.fr</a>
Occitanie	Florence PRESTAT	<a href="mailto:florence.prestat@bpifrance.fr">florence.prestat@bpifrance.fr</a>
Pays de la Loire	Olivier PICHON	<a href="mailto:olivier.pichon@bpifrance.fr">olivier.pichon@bpifrance.fr</a>
Sud Paca Collectivité de Corse	Christophe ROUX	<a href="mailto:christophe.roux@bpifrance.fr">christophe.roux@bpifrance.fr</a>

Coordonnées des référents territoriaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Occitanie, Sud et Collectivité de Corse	Manon SERRA	<a href="mailto:manon.serra@bpifrance.fr">manon.serra@bpifrance.fr</a>
Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Normandie	Clara LOPEZ	<a href="mailto:clara.lopez@bpifrance.fr">clara.lopez@bpifrance.fr</a>
Ile-de-France, Outre-Mer	Quentin NICOLAS	<a href="mailto:quentin.nicolas@bpifrance.fr">quentin.nicolas@bpifrance.fr</a>
Auvergne-Rhône-Alpes	Eva COUTENTIN	<a href="mailto:eva.coutentin@bpifrance.fr">eva.coutentin@bpifrance.fr</a>
Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine	Adriana NAVARRE	<a href="mailto:adriana.navarre@bpifrance.fr">adriana.navarre@bpifrance.fr</a>
Grand Est	Finoana NOMENJANAHARY	<a href="mailto:finoana.nomenjanahary@bpifrance.fr">finoana.nomenjanahary@bpifrance.fr</a>

## ANNEXE 3 - CONTACTS DREETS

Coordonnées des référents Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Marwan DIAB	<a href="mailto:marwan.diab@dreets.gouv.fr">marwan.diab@dreets.gouv.fr</a>
Bourgogne-Franche-Comté	Flavie FICHOT	<a href="mailto:flavie.fichot@dreets.gouv.fr">flavie.fichot@dreets.gouv.fr</a>
Bretagne	Fabienne LOUARN	<a href="mailto:fabienne.louarn@dreets.gouv.fr">fabienne.louarn@dreets.gouv.fr</a>
Centre-Val de Loire	Hocine HADJAB	<a href="mailto:hocine.hadjab@dreets.gouv.fr">hocine.hadjab@dreets.gouv.fr</a>
Collectivité de Corse	Frédérique LEONCINI	<a href="mailto:frederique.leoncini@dreets.gouv.fr">frederique.leoncini@dreets.gouv.fr</a>
Grand Est	Cécile PERIER	<a href="mailto:celine.perier@dreets.gouv.fr">celine.perier@dreets.gouv.fr</a>
Guadeloupe	Elodie VEREPLA	<a href="mailto:elodie.verepla@deets.gouv.fr">elodie.verepla@deets.gouv.fr</a>
Guyane	Janaelle RICHEFOND	<a href="mailto:janaelle.richfond@guyane.gouv.fr">janaelle.richfond@guyane.gouv.fr</a>
Hauts-de-France	Camille LEMAIRE	<a href="mailto:camille.lemaire@hauts-de-france.gouv.fr">camille.lemaire@hauts-de-france.gouv.fr</a>
Ile-de-France	Emmanuelle OUDEA	<a href="mailto:emmanuelle.oudea@paris.gouv.fr">emmanuelle.oudea@paris.gouv.fr</a>
La Réunion	Mathieu SALING	<a href="mailto:mathieu.saling@deets.gouv.fr">mathieu.saling@deets.gouv.fr</a>
Martinique	Patricia LIDAR	<a href="mailto:patricia.lidar@deets.gouv.fr">patricia.lidar@deets.gouv.fr</a>
Mayotte	Franckie EUGENE-NORBERT	<a href="mailto:franckie.eugene-norbert@deets.gouv.fr">franckie.eugene-norbert@deets.gouv.fr</a>
Normandie	Marc KHATCHADOURIAN	<a href="mailto:marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr">marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr</a>
Nouvelle-Aquitaine	Marie-Pierre BRUN	<a href="mailto:marie-pierre.brun@dreets.gouv.fr">marie-pierre.brun@dreets.gouv.fr</a>
Occitanie	Muriel FERRERO	<a href="mailto:muriel.ferrero@dreets.gouv.fr">muriel.ferrero@dreets.gouv.fr</a>
Pays de la Loire	Emmanuelle PROTEAU	<a href="mailto:emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr">emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr</a>
Région Sud Paca	Jean-Luc COHEN / Ali DJEMAI	<a href="mailto:jean-luc.cohen@dreets.gouv.fr">jean-luc.cohen@dreets.gouv.fr</a> ; <a href="mailto:ali.djemai@dreets.gouv.fr">ali.djemai@dreets.gouv.fr</a>

## ANNEXE 4 – MON PASS CREA



### Mon Pass Créa, qu'est-ce que c'est ?

Mon Pass Créa, c'est la boîte à outils qui va aider les porteurs de projet à construire leur projet de création d'entreprise.

### Le projet en 10 étapes

Un parcours en 10 étapes qui les guide pas-à-pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise, avec un panel de ressources pour les aider à valider chaque étape : tutoriels vidéos, articles et guides pédagogiques, outils digitaux, webinaires d'experts, modules de formations en ligne, etc.

### Les formations

Accès à l'offre de formation de Bpifrance université à destination des créateurs et jeunes entrepreneurs. Des modules animés par des experts à suivre en e-learning.

### Le business plan en ligne

Avec l'outil de business plan, élaboration d'un dossier solide de présentation du projet de création d'entreprise. Tous les tableaux financiers se génèrent automatiquement. Téléchargement, impression et partage du business plan complet aux futurs partenaires, conseillers et investisseurs.

### Le pitch deck

Guide méthodologique aidant la création d'un pitch comprenant : conseils pratiques, plans types de pitch, étapes de conception pour chaque type de pitch, exemple de script d'elevator pitch.

### Le parcours

Grâce à "Mon Parcours", visualisation du parcours entrepreneurial et possibilité de le partager à tout l'écosystème.

### Les actualités et évènements

Rester en veille avec les dernières actualités et articles d'experts concernant la création d'entreprise. Publication d'un agenda avec tous les salons, forums et conférences pour réseauter.

### Le coffre-fort

Stockage dans un environnement sécurisé de tous les documents liés au projet entrepreneurial. Possibilité de les partager avec les conseillers, partenaires et financeurs via des accès sécurisés.

### L'accompagnement

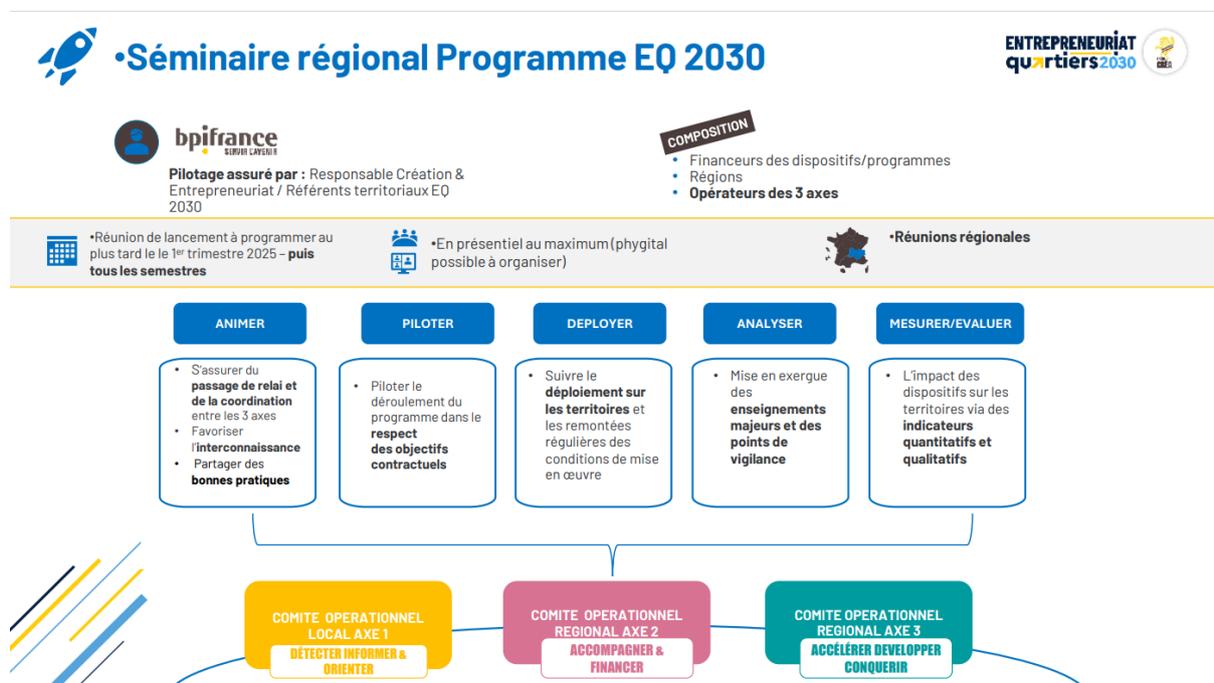
Un carnet d'adresses qualifié, adapté au profil de l'entrepreneur permet de prendre rendez-vous avec l'organisme le plus pertinent proche de chez lui pour l'accompagner dans son projet.

## ANNEXE 4 – DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses de fonctionnement suivantes :

- **Les frais de personnel**
  - Salaire brut du Chef de projet CitésLab
  - Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab
- **Frais d'investissement (maximum 3 K€)**
  - Les frais d'investissement ne peuvent être positionnés que sur la 1ere année de la demande, à hauteur de 3K€ maximum (pour couvrir l'investissement en matériel en cas de nouveau CitésLab ou le renouvellement du matériel pour les CitésLab déjà existants – sur la base de justificatifs)
- **Charges directement liées à l'action (max. 8 K€)**
  - Frais de déplacements et d'hébergement (formation des chefs de projet – séminaire nationaux et régionaux des chefs de projet et responsable de structure)
  - Frais liés à l'évènementiel et actions de communication
  - Frais d'encadrement
- **Les "frais de structure"** (loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. ...) n'excéderont pas **15 % du coût global de l'ETP Chef de projet CitésLab** (salaire brut + charges salariales + charges patronales). **Les frais d'encadrement ne sont pas inclus dans le calcul des frais de structures.**

## ANNEXE 5 – COMITOLOGIE





**Pilotage assuré par Bpifrance / Etat**

- Responsable Création & Entrepreneuriat + Référénts Territoriaux Bpifrance
- Référénts DREETS/DDETS

**COMPOSITION**

- Financeurs
- Opérateurs de l'AXE 1



**2 par an** **En présentiel ou distanciel** **Réunions locales (région, département ou EPCI)**

<b>Déclinaison opérationnelle des objectifs</b>	<b>Actions de communication</b>	<b>Implantation territoriale</b>	<b>Partage d'expériences</b>	<b>Coordination entre les 2 autres axes</b>	<b>Suivi du déploiement des dispositifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les <b>objectifs stratégiques de chaque dispositif</b> et traduction en <b>actions concrètes</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer et <b>partager des stratégies de communication</b> adaptées pour promouvoir les dispositifs</li> <li>• Echanger sur les <b>canaux de communication</b> à utiliser et sur la <b>synchronisation</b> possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer le bon <b>maillage territorial</b></li> <li>• Partager des <b>bonnes pratiques</b> entre opérateurs pour <b>l'articulation avec l'État et les collectivités locales</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner des <b>exemples d'actions déployées</b> avec difficultés et succès rencontrés</li> <li>• Conseiller sur les possibilités <b>d'améliorations</b> dans le déploiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la <b>collaboration</b> et des échanges entre les partenaires des deux autres axes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des <b>KPI</b> et <b>complétude</b> des données</li> </ul>

**NB.** Possibilité d'organiser un **comité de pilotage dédié** en cas de difficultés rencontrées par un opérateur

# CITÉSLAB

---

**Révéléateur de Talents**

POUR TOUTE QUESTION OU RENSEIGNEMENT SUR LE  
DISPOSITIF :

Radeda Kerboudj - Responsable de la Taskforce  
Entrepreneuriat et Territoires  
[radeda.kerboudj@bpifrance.fr](mailto:radeda.kerboudj@bpifrance.fr)

Rachid Toub - Responsable du programme CitésLab  
[rachid.toub@bpifrance.fr](mailto:rachid.toub@bpifrance.fr)